



Reconnaissance de dette douteuse

Par **jack03**, le **15/01/2014** à **11:35**

Bonjour

Il y a peu de temps j'ai reçu une lettre recommandée d'un avocat me demandant de régler une certaine somme que j'aurai soi-disant emprunté il y a 19 ans , à un ami.

Etonné , j'ai répondu afin de demander le double des justificatifs de cette dette.

J'ai reçu aujourd'hui une réponse , accompagnée de la photocopie d'une reconnaissance de dette écrite et signée par mon ex épouse , datée du 27/04/1995 , 19 ans en arrière, nous étions encore mariés.

J'avoue que je ne comprends plus rien , je n'ai jamais contracté cette dette , ni signé de documents y affairant.

Il est écrit textuellement (je soussigné madame..... épouse.... Avoir reçu la somme de 100 000 mille francs de mr.... A faire valoir à l'achat de.....

Il n'y a pas de date ni de montant d'échéance, ni de date buttoir de remboursement.

Divorcé depuis 1997, remarié en 2010 , est ce que je risque des poursuites , malgré le fait que je ne sois pas au courant de cette dette.

Merci

jack